

GRAND JEU DE LA SAINT VALENTIN

Jeu gratuit sans obligation d'achat.

Article 1^{er} : Organisation

Beauté-addict.com est un site portail édité et exploité par la société THEMA-web Développement, SAS au capital de 174.775 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes N° 435 071 014 ayant son siège social 21 Bis rue Vasselot - 35000 Rennes qui organise un jeu-concours du 10 au 14 février 2014 inclus, baptisé « GRAND JEU DE LA SAINT VALENTIN » ; THEMA-web Développement initie, organise, développe, héberge et gère le jeu concours au nom de beauté-addict.com.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, en dehors des personnels de THEMA-web Développement. Pour participer, les joueurs doivent être membre du Club Beauté Addict et doivent préalablement s'identifier sur le site avec leurs codes d'accès personnels de membre afin d'accéder aux fonctionnalités du jeu.

Article 3 : Modalités

Chaque participant au Jeu doit :

- Avoir une attitude loyale et respecter les règles précisées dans le présent règlement ainsi que dans le règlement du Club Beauté Addict;
- Accepter sans réserve le présent règlement. Thema-Web Développement se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté les dispositions relatives au présent règlement ainsi qu'à celui du Club.

Pour participer au Jeu, il faut retrouver les 5 cœurs cachés sur le site de Beauté Addict et cliquer sur chacun d'eux.

Chaque jour de jeu, des indices permettant de retrouver ces cœurs seront publiés sur une page accessible à partir de la fiche du jeu sur le site www.beaute-addict.com.

Pour consulter la fiche du jeu, il faut se rendre dans la rubrique « Jeux » de Beauté Addict, puis cliquer sur le lien « GRAND JEU DE LA SAINT VALENTIN ».

Si le membre a cliqué sur les 5 cœurs qu'il a trouvés, il est informé par un pop-up qu'il va participer au tirage au sort qui aura lieu le lendemain pour déterminer s'il fait partie des gagnants du jour.

Une seule participation est autorisée par membre et par jour du Jeu. Les gagnants sont informés de leur gain lors du Tirage au sort et leurs noms sont affichés en marge du jeu pour les gains concernant les produits. L'ensemble des gagnants (produits et points B.A.) se voient adresser un mail les informant de la nature de leur gain, déterminé à l'issue de chaque Tirage au sort quotidien.

Article 4 : Dotations

Beauté Addict met en jeu 5 dotations de produits ainsi que des points Beauté Addict. Ces dotations sont attribuées par tirage au sort journalier à raison de :

- 1 dotation constituée d'au moins un produit sélectionné par Beauté Addict*
- 5 dotations de 100 points B.A.
- 10 dotations de 50 points B.A.
- 25 dotations de 20 points B.A.
- 50 dotations de 10 points B.A.

Les Points B.A désignent les points collectés par les Membres du Club en contrepartie d'actions participatives effectuées sur le site Beauté Addict et/ou des points gagnés lors de l'organisation de jeux.

Les Points B.A. ne peuvent être convertis en espèces.

* *Détail des dotations de produits sélectionnées par Beauté Addict :*

- *Dotation en jeu le 10 février :*
Un Lot de deux cadeaux Sephora d'une valeur indicative de **24,90 €** :
 - Une **Love Box**, Coffret de Bain Douche à personnaliser de Sephora (comprenant 1 Bain Douche - 260 ml, 1 Crème lavante main - 240 ml, 1 Cœur effervescent - 40 g, et 1 Fleur de douche) d'une valeur indicative de 16,95 €.
 - Un **Lait Corps**, Fleur de Coton de Sephora (flacon 190 ml) d'une valeur indicative de 7,95 €.
- *Dotation en jeu le 11 février :*
Une Eau de Toilette **Repetto** (vaporisateur 30ml) d'une valeur indicative de **39,00 €**.
- *Dotation en jeu le 12 février :*
Un Lot de deux cadeaux d'une valeur indicative de **34,80 €** :
 - Une **peluche Marionnaud** habillée par Lanvin pour le CEW, d'une valeur indicative de 9,90 €.
 - Un vernis **Diorific Vernis de Dior** (teinte Marilynne 751 ; pot 12 ml) d'une valeur indicative de 24,90 €.
- *Dotation en jeu le 13 février :*
Une Eau de Parfum **La Vie est Belle** de Lancôme (vaporisateur 30ml) d'une valeur indicative de **53,20 €**.
- *Dotation en jeu le 14 février :*
Un Lot de deux parfums d'une valeur indicative de **104,10 €** :
 - Une Eau de Parfum **La Petite Robe Noire** de Guerlain (Vaporisateur 30ml) d'une valeur indicative de 49,20 €.
 - Une Eau de Toilette **One Million** de Paco Rabanne pour Homme (vaporisateur 50ml) d'une valeur indicative de 54,90 €.

Article 5 : Réserves

En cas de force majeure, THEMA-web Développement se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler le jeu, de remplacer un lot par un lot d'une valeur égale ou supérieure, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. De même, en cas d'avarie lors du transport ou de la livraison des lots, THEMA-web Développement ne saurait être tenue pour responsable.

Article 6 : Remboursement des frais

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation au jeu-concours générés par les coûts de connexion Internet (rnis) seront remboursés sur simple demande écrite en :

- Adressant une enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur à : 0,45 €.
- L'adressant à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours calendaires après la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : THEMA-web Développement jeu-concours Beauté-addict.com, 21 Bis rue Vasselot 35000 Rennes.
- Indiquant les nom, prénom, email (l'email doit obligatoirement être celui utilisé pour la participation au jeu afin de permettre le recoupement des informations) et adresse postale personnelle, la date, heure et durée de connexion au site, ainsi que la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès, faisant apparaître la date et l'heure de connexion au site et accompagnée d'un RIB ou RIP. Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi (même nom, même adresse). Le remboursement sera effectué sur la base de deux (2) minutes de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Les personnes disposant d'une connexion Internet permanente (type adsl, câble...) ne sont pas concernées par cet article.
- Les frais liés aux photocopies des justificatifs seront remboursés sur la base de 15 centimes d'euros le feuillet sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion et dans la limite d'un feuillet.
- Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la société organisatrice, adressé dans les quatre (4) semaines après réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le site.
- Le remboursement du timbre nécessaire à la demande de remboursement des frais de connexion ou à la demande de règlement ou à l'envoi du coupon de participation sera effectué sur demande au tarif lent en vigueur. Par ailleurs, la société organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués. En outre, il est précisé que la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

Article 7 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant soit en accédant à leur espace personnel soit en écrivant un courrier ou courriel à l'attention de beauté-addict.com :

THEMA-Web Développement
21 Bis rue Vasselot
Entrée passage de la Soule
35000 Rennes

contact@beaute-addict.com

Beauté-addict.com est déclaré et enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 1182212.

Article 8 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que le règlement du Club Beauté Addict. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. En outre, il ne sera répondu à aucune demande par téléphone.